



INFORMATION AUX CONSOMMATEURS

JBP

Pour plus de clarté, le service restauration de Neuilly sur Marne informe ses consommateurs sur l'origine de certains produits.

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation dite « EGAlim », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective.

Pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable, nous visons pour le 1^{er} janvier 2022 un approvisionnement d'au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques.

Les produits sujets à la loi Egalim sont les suivants :



AGRICULTURE BIOLOGIQUE : produits issus de l'agriculture biologique (conforme aux normes françaises ou européennes).



LABEL ROUGE : désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.



LES PRODUITS APPELLATION D'ORIGINE (AOC OU AOP) : désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE (IGP) : identifie un produit agricole dont la qualité ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE D'UNE SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE (STG) : correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. 54 produits bénéficient de ce label dont la mozzarella italienne par exemple.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE DE LA MENTION « ISSU D'UNE EXPLOITATION A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE). Garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel.



PRODUITS ISSUS DE LA PÊCHE MARITIME BÉNÉFICIAIRE DE L'ÉCOLABEL PÊCHE DURABLE : label garantissant la bonne gestion des mers : préservation des écosystèmes, la protection de l'environnement ainsi que des conditions de travail justes et sûres.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE DU LOGO « RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE » (RUP) : ce logo vise à améliorer la connaissance et la consommation de produits agricoles de qualité qui sont spécifiques aux territoires de l'Union européenne mais situés en dehors du continent européen : DOM – TOM, Iles Canaries, Madère...



INFORMATION AUX CONSOMMATEURS

JBP

De plus, nous utilisons d'autres labels :



VÉGÉTARIEN : recettes respectant le régime ovo-lacto-végétarien. La pratique la plus répandue dans les pays occidentaux, incluant les œufs, les produits laitiers (fromage, beurre, yaourts...) et le miel.



MENTIONS VALORISANTES : garantie auprès des consommateurs de l'origine française.



BLEU BLANC CŒUR : produits animaux de meilleure qualité : avec une densité nutritionnelle optimisée et une empreinte environnementale significativement améliorée.